Nombre de conseillers

présents : 25
votants : 29
en exercice : 25

2016/CR004

COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL

Du jeudi 28 juillet 2016 à 18 H 30

N° 21-05-16

Présents : Michel JAMMES, Maire ; Carmen MOUTOT ; Didier MILHAU ; Christine MAURAISIN ; Gilles FAGES **;** Brigitte CAVERIVIERE ; Jean-Claude MATHIEU ; Catherine MENA ; Yves YORILLO ; Régine RENAULT ; Lionel MUNOZ ; Jacqueline PATROUIX ; René ATTARD ; Angélique PIEDVACHE ; Julien RIBOT ; Isabelle JOLIBOIS ; Christian THUAU ; Lydia AUBERT; Serge DEIXONNE ; Serge LALLEMAND ; Marcel CAMICCI ; Claude PONCET ; Sylvie LETIENT ; Jean-Pierre CIRES ; Monique CAYROL.
Absents ayant donné procuration en application de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Locales Pierre SANTORI par Jean-Claude MATHIEU, Ghislaine RAYNAUD par Yves YORILLO, Frédéric GRANGER par Michel JAMMES, Claudette PYBOT par Catherine MENA.

Madame Angélique PIEDVACHE est désignée secrétaire de séance.

I. DELEGATIONS DU CONSEIL AU MAIRE : Informations sur les décisions prises.

L'assemblée est informée des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations attribuées par le conseil municipal lors de la séance du 29 août 2014.

107/2016 : Commande de calculettes pour les élèves de CM2 de SIGEAN avec INTERMARCHE pour un montant de 1 637 € T.T.C.

108/2016 : Commande de bornes pour le balisage du parcours d'orientation de Port Mahon avec Pépinières PLANFOR pour un montant de 1 349 € T.T.C.

109/2016 : Marché à bon de commande de fourniture de services de communications électroniques LOT 2 téléphonie mobile avec STELLA TELECOM pour un montant maximum pour 3 ans de 25 000 € H.T. soit 30 000 € T.T.C.

110/2016 : Commande de dépose de conduite façade Mairie avec SDRATP pour un montant de 2 400 € T.T.C.

111/2016 : Commande de vêtements de travail avec VETIPRO pour un montant de 5 483.05 € T.T.C

112/2016 : Marché public pour les fournitures administratives, scolaires et loisirs créatifs :

LOT	Titulaire	Montant maximum annuel H.T.	T.T.C.
1 Fournitures hors papier	LACOSTE	55 000 €	66 000 €
2 Papier	GROUPE MTM	6 000 €	7 200 €

113/2016 : Contrat d'occupation d'un logement communal avec MUSCAT Pierre à compter du 01 juillet 2016 pour un montant mensuel de 441 € pour une durée d'un an.

114/2016 : Commande de vêtements pour la police municipale avec ATEQ pour un montant de 1 106.70 € T.T.C.

115/2016 : Commande de postes informatiques avec ABAC Informatique pour un montant de 2 355.82 € T.T.C.

116/2016 : Avenant à la convention d'occupation privative du domaine public du 16 décembre 1997 (BOUYGUES) avec INFRACOS pour un montant de redevance annuelle de 5 500 € pour une durée de 12 ans.

117/2016 : Commande de travaux de débroussaillage de Pech Maho avec JARDISOL/EOLE pour un montant de 1 998 € T.T.C.

118/2016 : Commande de mobilier scolaire pour l'école primaire avec UGAP pour un montant de 4 454.18 € T.T.C.

119/2016 : Commande de travaux de construction d'un mur de clôture au stade avec Entreprise ROIG et Fils pour un montant de 3 364.08 € T.T.C.

120/2016 : Commande d'un module de tests pour le R.A.S.E.D. avec ECPA pour un montant de 1 470.60 € T.T.C.

121/2016 : Commande de travaux de sécurité pour l'immeuble en péril imminent au 16, Rue des remparts avec EURL Charly GENIN pour un montant de 21 120 € TTC

122/2016 : Commande d'aménagement du parcours sportif de Port Mahon avec LOISIRS DIFFUSION pour un montant de 2 562€ T.T.C.

123/2016 : Commande d'une mission d'études et plans d'exécution de la structure béton Ecole maternelle avec REY Henri pour un montant de 2 700 € T.T.C.

124/2016 : Contrat d'animation pour le 13 juillet 2016 avec « VOIX LACTEE » pour un montant de 200 € T.T.C.

125/2016 : Contrat d'animation pour le 27 juillet 2016 avec « FLORA EVENEMENT» pour un montant de 1 700 € T.T.C.

126/2016 : Contrat d'animation pour le 06 août 2016 avec « FLORA EVENEMENT» pour un montant de 2 270 € T.T.C.

127/2016 : Contrat d'animation pour le 18 juillet 2016 avec « JACQUES ADAMO QUARTET» pour un montant de 600 € T.T.C.

128/2016 : Contrat d'animation pour le 18 juillet 2016 avec « SANTANDREA JAZZ BAND» pour un montant de 1 065 € T.T.C.

129/2016 : Contrat d'animation pour le 19 juillet 2016 avec « MEDITJAZZ » pour un montant de 1 600 € T.T.C.

130/2016 : Contrat d'animation pour le 19 juillet 2016 avec « TOUGNE BERNARD» pour un montant de 1 700 € T.T.C.

131/2016 : Contrat d'animation pour le 23 août 2016 avec « TRIO FEELING» pour un montant de 600 € T.T.C.

132/2016 : Contrat d'occupation d'un logement communal avec BARTHOMEUF Cécile à compter du 15 juillet 2016 pour un montant mensuel de 416.20 € pour une durée d'un an.

133/2016 : Contrat d'animation pour le 06 août 2016 avec « LA RIVIERE» pour un montant de 230 € T.T.C.

134/2016 : Contrat d'animation pour le 06 août 2016 avec « COMPAGNIE DES JEUX D'OC» pour un montant de 780 € T.T.C.

135/2016 : Contrat d'animation pour le 24 aout 2016 avec « ESTELLA CIRCUS» pour un montant de 990 € T.T.C.

136/2016 : Commande de relevé topographique pour Espaces publics vieille ville avec GEAUDE pour un montant de 1380 € T.T.C.

Le conseil prend acte de ces décisions.

II. <u>**INTERCOMMUNALITE :** Avis sur projet de dissolution syndicat « Berre et Rieu ».</u>

Le Syndicat Intercommunal de la Berre et du Rieu a été créé le 3 avril 1968 par arrêté préfectoral. Il avait pour but « l'étude du projet général d'aménagement hydraulique du bassin de la BERRE et du RIEU » et regroupait 13 communes membres. Certaines modifications statutaires sont intervenues durant ses années d'activité mais la loi NOTRe de 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République, modifie profondément le fonctionnement de l'intercommunalité. Au début de l'année 2016, la commission départementale de la coopération intercommunale (C.D.C.I.) de l'Aude a examiné le projet départemental de schéma de coopération intercommunale. Ce schéma prévoit la dissolution du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Berre et du Rieu.

Conformément à l'article 40 I de la loi NOTRe l'arrêté préfectoral portant projet de dissolution de ce syndicat est soumis à l'accord des communes membres.

Voté à l'unanimité.

III. **MEDIATHEQUE MUNICIPALE :** Remaniement des fonds de livres.

La médiathèque municipale « Pierre Cochereau » est doté d'un fonds de livres qui augmente annuellement. Corrélativement à cette augmentation il convient périodiquement d'opérer un remaniement de ce fonds. Deux remaniements ont été réalisés en 2005 et 2009.

Il est proposé au conseil d'effectuer une nouvelle opération de retrait de 213 Livres.

Les critères de retrait sont les suivants :

- Auteurs délaissés
- Ouvrages abimés
- Contenus dépassés

Voté à l'unanimité.

IV. **MEDIATHEQUE MUNICIPALE :** Modification abonnement annuel.

Par délibération du conseil municipal du 12 décembre 2015, le tarif de l'abonnement annuel donnant droit d'accès à la médiathèque municipale a été fixé à 12 € à compter du 1er janvier 2016. Cependant, ces derniers mois, une démarche a été initiée par la communauté d'agglomération du Grand Narbonne pour la mise en place d'un réseau de lecture publique (R.L.P.) complémentaire à la médiathèque de Narbonne, d'intérêt communautaire. La première étape, pour la commune de SIGEAN, a été d'adhérer, par convention, au site internet du R.L.P., suite à la décision du conseil municipal du 14 mars 2016. Afin d'envisager une éventuelle adhésion à la carte unique d'abonné, qui serait gratuite, il est proposé au conseil de supprimer la carte annuelle d'abonné payante et d'instaurer la gratuité de la carte d'accès à la médiathèque municipale de SIGEAN.

Voté à l'unanimité.

V. **MEDIATHEQUE MUNICIPALE :** Convention de partenariat réseau de lecture publique du Grand Narbonne – Carte unique d'abonné.

Une nouvelle convention de partenariat relative au réseau de lecture publique (R.L.P.) de la communauté d'agglomération du Grand Narbonne sera proposée au conseil. Il s'agit de la mise en place d'une carte unique d'abonnement, gratuite, qui permet à son détenteur d'emprunter des documents dans n'importe quelle bibliothèque du réseau. Elle permet également d'accéder à des ressources numériques en ligne ou sur place dans les médiathèques.

Le projet de convention avec le R.L.P., pour la carte unique, est proposé au conseil. La mise en place de cette carte unique serait effective à compter du 1 er juin 2017.

Voté à l'unanimité.

VI. **FINANCES PUBLIQUES :** Admissions en non-valeur.

Le trésorier du poste DGFIP de SIGEAN, comptable de la collectivité, a demandé l'admission en non-valeur de certaines créances de l'exercice 2009 qu'il ne peut recouvrer pour un montant total de 2 429,28 €.

Voté à l'unanimité.

VII. **FINANCES PUBLIQUES :** Décisions modificatives /budget principal M-14.

Après un premier semestre d'exécution budgétaire pour l'année 2016, il est nécessaire d'intégrer certaines modifications au budget principal. Ces modifications, en fonctionnement et en investissement, sont proposées au conseil.

Voté à l'unanimité.

VIII. **TRAVAUX :** Réfection pelouse stade Jules Crocherie/demandes de subventions.

Le stade municipal Jules Crocherie est utilisé intensément soit par les enfants scolarisés sur la commune, soit par les différentes équipes qui composent le club de rugby de l'Union SIGEAN/PORT LA NOUVELLE. Cette utilisation a, depuis de nombreuses années, contribué fortement à la dégradation de la pelouse de l'aire de jeux. Suite à ce constat, une étude de faisabilité a été réalisée par un prestataire spécialisé. Cette étude a mis en évidence que la terre en place est peu adaptée à une utilisation directe comme substrat pour un terrain de rugby. Une solution technique de réfection de la pelouse a ensuite été retenue : mise en place d'un substrat d'une conformité totale à la norme NF P 90-113 en rajoutant 20 cm de terre conforme à la norme, après nivellement du terrain existant. Le drainage profond serait amélioré et un système d'arrosage automatique serait intégré à la pelouse. Cette solution technique est un gage de pérennité pour une aire de jeux de qualité.

L'estimation financière de cette réfection de pelouse s'élève à :

276 000 ,00 € H.T.
Soit 331 200,00 € T.T.C.

Il est proposé au conseil d'approuver ce projet de réfection et, compte-tenu du montant élevé de cette estimation de solliciter le soutien financier de différents partenaires.

Voté à la majorité (2 votes contre J.P. CIRES et M.CAYROL).

IX. **FONCIER :** Délimitation domaine public autoroutier.

Par courrier du 31 mai 2016, VINCI autoroutes a communiqué à monsieur le Maire un dossier de délimitation du domaine public autoroutier concédé et a proposé de remettre certaines parcelles à la Commune de SIGEAN.

Après examen du dossier, la Mairie a émis un avis défavorable à l'intégration de certaines parcelles en raison du mauvais état des terrains concernés, dont certains à usage de voies ouvertes au public, de leur faible intérêt pour la commune et du coût à prévoir pour une remise en état des chemins et leur entretien courant.

En revanche, les parcelles cadastrées BV 15, BV 36, BT 1, BV 32, d'une superficie de 4 453 m², situées dans la zone du Peyrou (repérées en jaune sur le plan), présentent un intérêt pour faciliter un futur aménagement de l'extension de la zone d'activités et sa desserte.

Il est proposé au conseil municipal d'adresser un avis favorable uniquement pour l'intégration des parcelles cadastrées BV 15, BV 36, BT 1, BV 32 situées dans la zone du Peyrou.

Voté à l'unanimité.

X. **ENVIRONNEMENT** : Candidature au label ECOPHYTO.

Le contexte réglementaire européen et français invite aujourd'hui tous les utilisateurs de produits phytosanitaires à réduire les risques de pollutions et à réduire l'usage des produits phytosanitaires, avec notamment les engagements suivants :

- La Directive européenne Cadre sur l'Eau (DCE) fixe aux états membres l'objectif d'une eau de bonne qualité d'ici 2015 en particulier vis-à-vis des pesticides.
- Le Plan Ecophyto, issu du Grenelle de l'Environnement, fixe un objectif de réduire de moitié l'utilisation des produits phytosanitaires.
- La Loi Labbé du 6 février 2014 vise à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national et indique qu'à l'horizon 2020, les collectivités ne pourront plus avoir recours aux produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, des forêts ou des promenades accessibles ou ouverts au public.

Depuis 2008, de nombreuses communes du Languedoc-Roussillon, dont la commune de SIGEAN, se sont engagées dans des démarches de réduction voire d'abandon de l'usage des pesticides. L'outil généralement utilisé par les communes est le Plan d'amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles (PAPPH).

Afin de cadrer ces actions et apporter une meilleure lisibilité aux actions menées par les communes, la FREDON LR et les membres de la CERPE LR ont élaboré en Languedoc-Roussillon une charte régionale d'entretien des espaces publics (voiries, parcs, jardins, zones d'activités, terrains de sports, cimetières, aires de jeux, écoles, accompagnement des bâtiments publics, espaces verts, jardinières, fleurissement de façade).

Cette charte s'inscrit dans les objectifs du plan régional Ecophyto et du SDAGE Rhône-Méditerranée Corse, est proposée au conseil. Elle a pour vocation d'accompagner et de soutenir les collectivités dans une démarche d'abandon des pesticides en zones non agricoles.

Voté à l'unanimité.

Fin de la séance à 19h15

Fait à SIGEAN, le 21 JUILLET 2016

Le Maire
Michel JAMMES